

EN ROUTE POUR LE PÔLE ESPOIRS ET LE PÔLE REGIONAL 2026/2027

La ligue de Bourgogne Franche-Comté fait le choix de mettre le haut-niveau national au cœur de son action, tout en privilégiant l'équité territoriale et une synergie forte avec les clubs et les comités départementaux.

Pour servir cet objectif, la structure du Pôle 2026/2027 reprend le dispositif de la saison 2025/2026 en proposant un niveau espoirs sur une sélection fédérale et un niveau régional sur une sélection de ligue

Ce dispositif a pour objectif d'être le premier pas vers le haut-niveau national. Il intègre donc :

- un entraînement répondant aux exigences de qualité et de volume du niveau national.
- un entraînement adapté et individualisé aux besoins de chaque joueur au sein de chaque structure référente
- Ces entraînements sont complétés par des stages et diverses sélections de ligue

Ce parcours d'excellence a une double finalité : qualification au meilleur niveau national (Nationale 1, Championnats de France) et accession à un Pôle France.

Il s'agit également d'assurer un double projet cohérent et sécurisé en conservant une proximité éducative et familiale.

Le fonctionnement

La structure mise en place est basée sur une structure centralisée (ligue) avec un rôle de coordination et des structures référentes décentralisées (club ou comité départemental)

Une structure centralisée (coordination)

- Gestion transversale
 - Intégration dans le dispositif
 - Suivi médical
 - Suivi scolaire
 - Suivi de l'évolution du joueur avec son entraîneur
 - Sélections
 - Coordination avec la DTN
 - Coordination avec les familles
 - Assure la formation continue des entraîneurs et évalue les besoins
- Organisation des stages
- Participation aux compétitions hors ligue (CFR, Internationaux jeunes, Euro mini chamD's...)

Des structures référentes (sur tout le territoire)

- Clubs ou CDs référents qui répondent aux caractéristiques suivantes :
 - Structure dotée d'une culture de formation.
 - Structure ayant la capacité d'accueillir des joueurs supplémentaires.
 - Moyens humains adéquats.
 - Structure labellisée « club référent » par la ligue.
- Comités départementaux.
 - Regroupement départementaux (CPS, ...)

Une convention annuelle lie les différentes parties : club d'appartenance / club référent / comité départemental / ligue / joueur.

Une aide financière sera attribuée aux structures référentes par la ligue

Une programmation / planification de l'entraînement du joueur sera assurée et coordonnée entre tous les intervenants.

-

-